



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE CHANCIA
 Séance du lundi 30 juin 2025

<p><u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 6 Votants : 7</p> <p><u>Date de convocation du conseil municipal :</u> 23 juin 2025</p> <p><u>Date de mise en ligne de la délibération :</u></p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente juin, à dix-huit heures trente-huit minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents :</u> BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, DUEZ Sophie, MAILLARD Valérie, MEYNET Francine.</p> <p><u>Excusés :</u> BERTHAIL Éric FOURNIER Christophe FAYE Cyril, excusé donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc.</p> <p><u>Absent :</u> KOCIOL Guillaume</p> <p>Secrétaire de séance : MAILLARD Valérie</p>
<p><u>Objet :</u> Refacturation frais de l'accompagnatrice de bus 2023-2024</p>	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017, la présence d'un accompagnateur a été rendue obligatoire dans tout véhicule transportant des élèves d'âge préscolaire (inférieur à 6 ans) sur le réseau Jurago organisé sur le territoire départemental du Jura.

L'article L3111-9 du code des transports stipule que "la Région ... peut confier par convention tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à des communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes, établissements d'enseignement, associations de parents d'élèves et associations familiales."

Vu le nombre d'enfants sur la Commune de Chancia, celle-ci a été désignée pour le **recrutement de l'accompagnateur/trice de bus scolaire.**

Pour la rentrée 2023-2024, la part communale de l'accompagnatrice de bus est de 6 134,77 € pour 7 enfants. Le coût par enfant est donc de 880,68 €.
 4 enfants de Condes de moins de 6 ans ont été pris en charge par notre accompagnatrice de bus.

Il est donc proposé de refacturer au prorata du nombre d'enfants de moins de 6 ans, soit un coût pour la commune de Condes de 3 522,72 € pour 4 enfants.

La compétence scolaire pour la commune de Condes étant transférée à Terre d'Emeraude Communauté (ex-Communauté Petite Montagne), la demande sera envoyée à Terre d'Emeraude Communauté.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le montant de 3 522.72 € à refacturer à Terre d'Emeraude Communauté.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Robert BONIN